



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**21.10.2015 Bulletin 2015/43**

(51) Int Cl.:  
**D06F 75/12 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **15159287.0**

(22) Date de dépôt: **16.03.2015**

(84) Etats contractants désignés:  
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB  
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO  
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**  
Etats d'extension désignés:  
**BA ME**  
Etats de validation désignés:  
**MA**

(72) Inventeurs:  
• **Loprete, Stéphane**  
**38460 Vernas (FR)**  
• **Metay, Cédric**  
**38270 Primarette (FR)**  
• **Nivon, Cédric**  
**38200 Vienne (FR)**

(30) Priorité: **24.03.2014 FR 1452469**

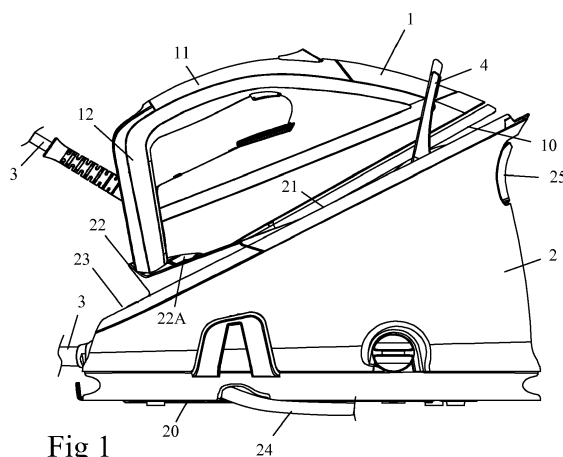
(71) Demandeur: **SEB S.A.**  
**69130 Ecully (FR)**

(74) Mandataire: **Bourrières, Patrice**  
**SEB Développement**  
**Service Propriété Industrielle**  
**Les 4 M - Chemin du Petit Bois**  
**B.P. 172**  
**69134 Ecully Cedex (FR)**

(54) **APPAREIL ELECTROMENAGER COMPORTANT UN DISPOSITIF DE REPASSAGE ET/OU DEFROISSAGE DESTINE A ETRE TENU A LA MAIN ET UNE BASE PORTATIVE**

(57) Appareil électroménager comportant un dispositif de repassage et/ou défroissage (1) destiné à être tenu à la main et une base portative (2) comprenant une surface (21) pour poser ledit dispositif de repassage et/ou défroissage, la base (2) comportant au moins un élément de blocage (4) mobile en rotation entre une position repliée dans laquelle ledit dispositif de repassage et/ou défroissage (1) peut être extrait de la base (2) et une position d'immobilisation dans laquelle le dispositif de repassage et/ou défroissage (1) est immobilisé sur la base (2) par l'élément de blocage (4), caractérisé en ce que la base (2) comporte des moyens de rappel (6) exerçant un cou-

ple sur ledit élément de blocage (4) dont le sens s'inverse au passage d'une position intermédiaire située entre la position d'immobilisation et la position repliée, ledit couple exercé par les moyens de rappel (6) tendant à ramener l'élément de blocage vers la position repliée lorsque l'élément de blocage (4) se trouve dans une première plage angulaire comprise entre la position intermédiaire et la position repliée et tendant à ramener l'élément de blocage (4) vers la position d'immobilisation lorsque l'élément de blocage (4) se trouve dans une deuxième plage angulaire comprise entre la position intermédiaire et la position d'immobilisation



**Fig 1**

## Description

**[0001]** La présente invention se rapporte à un appareil électroménager comportant un dispositif de repassage et/ou défroissage destiné à être tenu à la main et une base portative comprenant une surface pour poser le dispositif de repassage et/ou défroissage, la base comportant au moins un élément de blocage mobile en rotation entre une position repliée dans laquelle le dispositif de repassage et/ou défroissage peut être extrait de la base et une position d'immobilisation dans laquelle le dispositif de repassage et/ou défroissage est immobilisé sur la base par l'élément de blocage.

**[0002]** Il est connu, de la demande de brevet FR 2 874 628 déposée par la demanderesse, un appareil de repassage comportant un fer à repasser et une base portative génératrice de vapeur munie d'un emplacement adapté pour poser le fer. Dans ce document, la base comporte un arceau mobile en rotation entre une position repliée dans laquelle le fer peut être extrait de la base et une position d'immobilisation dans laquelle le fer est rendu solidaire de la base de sorte que l'appareil peut être transporté par la poignée du fer.

**[0003]** Cependant, un tel appareil présente l'inconvénient de comporter un dispositif de verrouillage de l'arceau en position d'immobilisation qui est relativement complexe et coûteux à fabriquer. De plus, un tel dispositif de verrouillage comporte un bouton de déverrouillage de sorte que le dispositif de verrouillage peut être endommagé si l'utilisateur force sur l'arceau pour l'amener en position repliée sans avoir au préalable actionné le bouton de déverrouillage.

**[0004]** Aussi, un but de la présente invention est de remédier à ces inconvénients en proposant un appareil électroménager comportant un dispositif de repassage et/ou défroissage destiné à être tenu à la main et une base portative comprenant une surface pour poser le dispositif de repassage et/ou défroissage, dans lequel les moyens pour immobiliser le dispositif de repassage et/ou défroissage sur la base sont simples et économiques à réaliser. Un autre but de la présente invention est de proposer des moyens d'immobilisation du fer qui procurent une grande ergonomie d'utilisation et en particulier qui ne puissent pas être détériorés par une mauvaise manipulation de l'utilisateur.

**[0005]** A cet effet, l'invention a pour objet un appareil électroménager comportant un dispositif de repassage et/ou défroissage destiné à être tenu à la main et une base portative comprenant une surface pour poser le dispositif de repassage et/ou défroissage, la base comportant au moins un élément de blocage mobile en rotation entre une position repliée dans laquelle le dispositif de repassage et/ou défroissage peut être extrait de la base et une position d'immobilisation dans laquelle le dispositif de repassage et/ou défroissage est immobilisé sur la base par l'élément de blocage, caractérisé en ce que la base comporte des moyens de rappel exerçant un couple sur l'élément de blocage dont le sens s'inverse au pas-

sage d'une position intermédiaire située entre la position d'immobilisation et la position repliée, le couple exercé par les moyens de rappel tendant à ramener l'élément de blocage vers la position repliée lorsque l'élément de blocage se trouve dans une première plage angulaire comprise entre la position intermédiaire et la position repliée et tendant à ramener l'élément de blocage vers la position d'immobilisation lorsque l'élément de blocage se trouve dans une deuxième plage angulaire comprise entre la position intermédiaire et la position d'immobilisation.

**[0006]** Une telle caractéristique permet d'obtenir un appareil dans lequel l'élément de blocage du dispositif de repassage et/ou défroissage sur la base présente une très bonne ergonomie d'utilisation, les moyens de rappel ayant tendance à maintenir l'élément de blocage dans la position d'immobilisation lorsque l'élément de blocage est amené manuellement au voisinage de cette position, et dans la position repliée lorsque l'élément de blocage est amené manuellement au voisinage de cette position. En particulier, une telle caractéristique permet de s'affranchir de tout dispositif de verrouillage de l'élément de blocage nécessitant l'actionnement d'un bouton de déverrouillage pour déplacer l'élément de blocage.

**[0007]** Selon une autre caractéristique de l'appareil selon l'invention, le dispositif de repassage et/ou défroissage comporte une poignée de préhension, l'ensemble de l'appareil pouvant être transporté par la poignée lorsque le dispositif de repassage et/ou défroissage est immobilisé sur la base par l'élément de blocage.

**[0008]** Selon encore une autre caractéristique de l'invention, l'élément de blocage est maintenu au contact du dispositif de repassage et/ou défroissage par les moyens de rappel lorsque l'élément de blocage est en position d'immobilisation.

**[0009]** Une telle caractéristique présente l'avantage de supprimer tout jeu entre l'élément de blocage et le dispositif de repassage et/ou défroissage pour un meilleur maintien de ce dernier sur la base.

**[0010]** Selon une autre caractéristique de l'invention, l'élément de blocage est disposé sensiblement dans le plan de la surface pour poser le dispositif de repassage et/ou défroissage lorsqu'il occupe la position repliée.

**[0011]** Une telle caractéristique permet d'améliorer l'accès à la surface lorsque l'élément de blocage est en position repliée.

**[0012]** Selon une autre caractéristique de l'invention, les moyens de rappel sont constitués par au moins un ressort.

**[0013]** Selon encore une autre caractéristique de l'invention, l'élément de blocage est monté rotatif autour d'un axe, le ressort étant un ressort de torsion hélicoïdal comprenant une première extrémité reliée en un point de la base et une deuxième extrémité reliée en un point de l'élément de blocage, le point de l'élément de blocage se trouvant situé entre le point de la base et l'axe, en étant aligné avec ces derniers, lorsque l'élément de blocage occupe la position intermédiaire.

**[0014]** De tels moyens de rappel présentent l'avantage d'être efficaces et simples et économiques à réaliser.

**[0015]** Selon une autre caractéristique de l'invention, l'élément de blocage présente la forme d'un arceau.

**[0016]** Selon une autre caractéristique de l'invention, la base comporte un butoir immobilisant latéralement la partie arrière du dispositif de repassage et/ou défroissage, l'élément de blocage immobilisant latéralement la partie avant du dispositif de repassage et/ou défroissage lorsqu'il est dans la position d'immobilisation.

**[0017]** Selon une autre caractéristique de l'invention, le dispositif de repassage et/ou défroissage est un fer à repasser comportant une semelle surmontée d'un corps comprenant une partie en porte-à-faux s'étendant entre la semelle et une face arrière du corps, le butoir comportant une excroissance venant s'insérer dans une cavité de forme complémentaire ménagée dans une face inférieure de la partie en porte-à-faux du fer à repasser.

**[0018]** Une telle caractéristique présente l'avantage de permettre l'obtention d'un butoir peu volumineux assurant une parfaite immobilisation de la partie arrière du fer à repasser. L'appareil ainsi réalisé présente ainsi l'avantage d'être relativement compact et de laisser la partie arrière du fer visible. De plus, la cavité recevant l'excroissance du butoir présente l'avantage d'être masquée par la partie arrière du fer lorsque le fer repose sur sa semelle de sorte que l'aspect visuel du fer à repasser est préservé.

**[0019]** Selon une autre caractéristique de l'invention, la base renferme un réservoir et une cuve pour la génération de vapeur sous pression.

**[0020]** Selon une autre caractéristique de l'invention, l'appareil comporte un dispositif de butée limitant la course de l'élément de blocage au-delà ou à hauteur de la position d'immobilisation.

**[0021]** Selon une autre caractéristique de l'invention, la surface pour poser le fer est inclinée par rapport au plan inférieur de la base.

**[0022]** Une telle inclinaison permet d'obtenir une meilleure ergonomie d'utilisation de l'appareil.

**[0023]** On comprendra mieux les buts, aspects et avantages de la présente invention, d'après la description donnée ci-après d'un mode particulier de réalisation de l'invention présenté à titre d'exemple non limitatif, en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue de côté d'un appareil de repassage selon un mode particulier de réalisation de l'invention lorsque l'arceau de blocage est en position d'immobilisation du fer ;
- la figure 2 est une vue en perspective de l'appareil de la figure 1 avec le fer à repasser soulevé de la base ;
- la figure 3 est une vue en perspective éclatée du sous-ensemble comprenant la surface pour poser le fer et l'arceau de blocage ;

- la figure 4 est une vue en perspective agrandie du sous ensemble de la figure 3 avec l'arceau de blocage en position repliée ;

- 5 - la figure 5 est une vue de dessus du sous-ensemble de la figure 3 ;

- 10 - Les figures 6, 7 et 8 sont des vues en coupe selon la ligne VI-VI de la figure 5 lorsque l'arceau de blocage est respectivement en position repliée, en position intermédiaire et en position d'immobilisation.

**[0024]** Seuls les éléments nécessaires à la compréhension de l'invention ont été représentés. Pour faciliter la lecture des dessins les mêmes éléments portent les mêmes références d'une figure à l'autre.

- 15 **[0025]** Les figure 1 et 2 représentent un appareil de repassage, du type générateur de vapeur, comportant classiquement un fer à repasser 1 reposant sur une base 2 portable intégrant, de manière connue en soi, une cuve pour la production de vapeur sous pression, non représentée sur les figures, la base 2 étant alimentée électriquement au moyen d'un câble 24.

- 25 **[0026]** Le fer 1 comporte une semelle 10 chauffante surmontée d'un corps plastique monobloc intégrant une poignée 11, cette dernière se prolongeant vers l'arrière du fer par deux bras 12 comprenant une face arrière constituant le talon du fer, le corps comportant une partie en porte-à-faux s'étendant entre la semelle 10 et le talon du fer. La poignée 11 se prolonge classiquement vers l'avant du fer par un nez recouvrant la pointe avant de la semelle 10, le fer 1 étant relié à la base 2 par un cordon souple 3 intégrant des fils d'alimentation électrique de la semelle 10 chauffante ainsi qu'un conduit d'alimentation en vapeur de la semelle 10 du fer.

- 30 **[0027]** La base 2 comporte une surface inférieure 20 plane destinée à reposer sur un plan horizontal et présente une surface supérieure 21 inclinée comprenant un renforcement constituant un emplacement 21A pour reposer le fer 1, cet emplacement 21A comportant un fond plan incliné de l'ordre de 30° par rapport à la surface inférieure 20 et présentant des patins 21 B en saillie permettant d'isoler thermiquement la base 2 de la semelle 10 du fer.

- 35 **[0028]** La surface supérieure 21 de la base 2 comporte, devant l'emplacement 21 A, un panneau 23 de commande de l'appareil et renferme dans l'espace situé sous l'emplacement 21, un réservoir destiné à alimenter en eau la cuve pour la production de vapeur, le réservoir étant muni d'une trappe de remplissage 25.

- 40 **[0029]** Afin de permettre l'immobilisation du fer 1 sur la base 2, la base 2 comporte, au pied de l'emplacement 21A, un butoir 22 sur lequel le talon du fer vient prendre appui lorsque le fer 1 est posé sur l'emplacement 21A, le butoir 22 présentant avantageusement une excroissance 22A venant s'insérer dans une cavité 13 ménagée sur une face inférieure de la partie en porte-à-faux située à l'arrière du fer 1 de manière à immobiliser latéralement

et verticalement la partie arrière du fer 1 dans l'emplacement 21A.

**[0030]** La partie avant du fer 1 est immobilisée sur la base 2 au moyen d'un arceau 4 de blocage monté pivotant au niveau de la partie de l'emplacement 21A recevant la pointe avant de la semelle 10 du fer, l'arceau 4 présentant avantageusement une forme triangulaire épousant le contour de l'extrémité avant de l'emplacement 21A.

**[0031]** L'arceau 4 peut pivoter entre une position repliée, illustrée sur les figures 2 et 6, dans laquelle l'arceau 4 est engagé dans une gorge de réception ménagée en bordure de l'emplacement 21A, en étant disposé parallèlement à la surface supérieure 21 de la base, et une position d'immobilisation du fer, illustrée sur les figures 1 et 8, dans laquelle l'arceau 4 prend appui contre la surface supérieure du nez du fer 1, l'arceau 4 comportant avantageusement une partie souple 40 rapportée par surmoulage dans la partie creuse de l'arceau 4 venant au contact du corps du fer 1 à repasser lorsque l'arceau 4 est en position d'immobilisation.

**[0032]** Conformément aux figures 3 à 4, qui représentent isolément le sous ensemble définissant la surface supérieure 21 de la base, l'arceau 4 est préférentiellement constitué d'une pièce plastique comprenant deux branches, définissant un V inversé, comportant une extrémité inférieure traversant une ouverture 26 ménagée sur la surface supérieure de la base 2 pour être montée pivotante sur un axe 5 disposé à l'intérieur de la base 2, l'axe 5 étant porté par des pattes 27 faisant saillie sous la surface supérieure de la base 2.

**[0033]** Plus particulièrement selon l'invention, la base 2 comporte des moyens de rappel 6 exerçant un couple de rappel sur l'arceau 4 dont le sens s'inverse au passage d'une position intermédiaire, illustrée sur la figure 7, située entre la position repliée et la position d'immobilisation, le couple de rappel ramenant l'arceau 4 vers la position repliée lorsque ce dernier se trouve dans une position angulaire située entre la position repliée et la position intermédiaire et ramenant l'arceau 4 vers la position d'immobilisation lorsque ce dernier se trouve dans une position angulaire située entre la position intermédiaire et la position d'immobilisation.

**[0034]** Les moyens de rappel sont avantageusement constitués par deux ressorts 6 de torsion hélicoïdaux disposés à proximité de l'extrémité inférieure des branches de l'arceau 4, chaque ressort 6 comportant une première extrémité recourbée s'engageant dans un orifice 28A ménagé dans un plot support 28 faisant saillie sous la surface supérieure 21 de la base et une deuxième extrémité recourbée s'engageant dans une encoche 41 formée en bordure de la branche de l'arceau 4.

**[0035]** Conformément aux figures 6 à 8, l'encoche 41 est ménagée en bordure de l'arceau 4 de telle sorte que l'encoche 41 se trouve au-dessus de la ligne d passant par l'orifice 28A et l'axe 5 de rotation lorsque l'arceau 4 se trouve en position repliée, illustrée sur la figure 6, et se trouve en-dessous de la ligne d lorsque l'arceau 4 se

trouve en position d'immobilisation illustrée sur la figure 8, dans laquelle l'arceau 4 forme avantageusement un angle de l'ordre de 50° par rapport au fond de l'emplacement 21A, l'encoche 41 se trouvant alignée avec la ligne d lorsque l'arceau 4 occupe une position intermédiaire, illustrée sur la figure 7, dans laquelle l'arceau forme avantageusement un angle de l'ordre de 20° par rapport au fond de l'emplacement 21 A.

**[0036]** De manière préférentielle, l'arceau 4 comporte également une butée 42 qui vient en appui contre un bord 26A de l'ouverture 26 pour limiter la course de pivotement de l'arceau 4 dans une position d'arrêt, non illustrée sur les figures, située légèrement au-delà de la position d'immobilisation.

**[0037]** Le fonctionnement des moyens de rappel de l'arceau de blocage va maintenant être décrit.

**[0038]** Lorsque l'arceau 4 se trouve disposé dans la position repliée illustrée sur la figure 6, le ressort 6 exerce un couple de rappel s'appliquant dans le sens  $R_1$ , qui tend à maintenir l'arceau 4 dans la position repliée.

**[0039]** Si l'utilisateur souhaite verrouiller le fer 1 sur la base 2, il pose le fer 1 sur l'emplacement 21A en faisant reposer la semelle 10 sur les patins 21 B et en engageant l'excroissance 22A du butoir 22 dans la cavité 13 située à l'arrière du fer, puis saisi manuellement l'arceau 4 de manière à le soulever vers la position intermédiaire illustrée sur la figure 7, en contrant le couple de rappel exercés par les ressorts 6, le couple de rappel diminuant progressivement pour devenir nul au passage de la position intermédiaire. Lorsque l'arceau 4 est amené manuellement au-dessus de la position intermédiaire, le couple de rappel exercé par les ressorts 6 s'inverse, les ressorts 6 exerçant alors un couple de rappel dans le sens  $R_2$  qui augmente progressivement au fur et à mesure que l'arceau 4 s'approche de la position de blocage dans laquelle il vient buter contre le nez du fer 1 à repasser.

**[0040]** Ainsi l'utilisateur peut relâcher l'arceau 4 lorsque ce dernier est soulevé au delà de la position intermédiaire, les ressorts 6 amenant alors automatiquement l'arceau 4 contre le nez du fer 1.

**[0041]** Dans la position de blocage, l'arceau 4 est appliqué contre la face supérieure du corps du fer 1, de sorte qu'il en résulte une immobilisation parfaite, sans débattement, du fer 1 sur la base 2. L'utilisateur peut alors transporter le générateur en saisissant la poignée 11 du fer.

**[0042]** Si l'arceau 4 est soulevé au-delà de la position intermédiaire alors que le fer 1 n'est pas disposé sur l'emplacement, l'arceau 4 pivote sous l'effet du couple des ressorts 6 de rappel jusqu'à ce que la butée 42 à la base de l'arceau 4 soit en appui contre le bord 26A de l'ouverture 26, évitant ainsi que l'arceau 4 ne bascule de façon trop importante vers l'arrière de la base 2.

**[0043]** Lorsque l'utilisateur souhaite utiliser le fer 1 à repasser, il lui suffit de saisir l'arceau 4 pour l'éloigner du nez du fer 1, en exerçant un effort supérieur au couple de rappel exercé par les ressorts 6 de rappel, cet effort diminuant progressivement au fur et à mesure que l'ar-

ceau 4 s'approche de la position intermédiaire. Lorsque l'arceau est en-deçà de la position intermédiaire, l'utilisateur peut relâcher l'arceau 4, ce dernier se trouvant ramené automatiquement par les ressorts 6 de rappel dans la position repliée.

**[0044]** Un tel dispositif de blocage du fer sur la base du générateur présente donc l'avantage d'être à la fois simple de conception et très ergonomique d'utilisation. En particulier, le risque de détérioration du dispositif de blocage lorsque l'utilisateur force sur l'arceau pour l'amener de la position de blocage à la position repliée est éliminé.

**[0045]** Bien entendu, l'invention n'est nullement limitée au mode de réalisation décrit et illustré qui n'a été donné qu'à titre d'exemple. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

**[0046]** Ainsi, dans une variante de réalisation non représentée sur les figures, la butée de l'arceau pourra être disposée de telle sorte que la position d'arrêt de l'arceau dans laquelle la butée vient en appui sur le bord de l'ouverture corresponde à une position d'immobilisation du fer dans laquelle l'arceau se trouve à proximité immédiate du fer sans toutefois toucher ce dernier.

**[0047]** Ainsi, dans une variante de réalisation non représentée, la cuve pour la génération de vapeur sous pression pourra être remplacée par une chambre de vaporisation instantanée, cette dernière pouvant être disposée dans la base ou dans le fer à repasser et être reliée à un réservoir contenu dans la base par une canalisation d'eau.

**[0048]** Ainsi, dans une variante de réalisation non représentée, le fer à repasser pourra être remplacé par une brosse de défroissage.

## Revendications

1. Appareil électroménager comportant un dispositif de repassage et/ou défroissage (1) destiné à être tenu à la main et une base (2) portative comprenant une surface (21) pour poser ledit dispositif de repassage et/ou défroissage, la base (2) comportant au moins un élément de blocage (4) mobile en rotation entre une position repliée dans laquelle ledit dispositif de repassage et/ou défroissage (1) peut être extrait de la base (2) et une position d'immobilisation dans laquelle le dispositif de repassage et/ou défroissage (1) est immobilisé sur la base (2) par l'élément de blocage (4), **caractérisé en ce que** la base (2) comporte des moyens de rappel (6) exerçant un couple sur ledit élément de blocage (4) dont le sens s'inverse au passage d'une position intermédiaire située entre la position d'immobilisation et la position repliée, ledit couple exercé par les moyens de rappel (6) tendant à ramener l'élément de blocage vers la

position repliée lorsque l'élément de blocage (4) se trouve dans une première plage angulaire comprise entre la position intermédiaire et la position repliée et tendant à ramener l'élément de blocage (4) vers la position d'immobilisation lorsque l'élément de blocage (4) se trouve dans une deuxième plage angulaire comprise entre la position intermédiaire et la position d'immobilisation.

2. Appareil électroménager selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le dispositif de repassage et/ou défroissage (1) comporte une poignée de préhension (11) et **en ce que** l'ensemble de l'appareil peut être transporté par la poignée (11) lorsque le dispositif de repassage et/ou défroissage (1) est immobilisé sur la base (2) par l'élément de blocage (4).
3. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 1 à 2, **caractérisé en ce que** l'élément de blocage (4) est maintenu au contact du dispositif de repassage et/ou défroissage (1) par les moyens de rappel (6) lorsque l'élément de blocage (4) est en position d'immobilisation.
4. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** ledit élément de blocage (4) est disposé sensiblement dans le plan de la surface (21) pour poser le dispositif de repassage et/ou défroissage lorsqu'il occupe la position repliée.
5. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** les moyens de rappel (6) sont constitués par au moins un ressort.
6. Appareil électroménager selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** l'élément de blocage (4) est monté rotatif autour d'un axe (5) et **en ce que** le ressort (6) est un ressort de torsion hélicoïdal comprenant une première extrémité reliée en un point (28A) de la base (2) et une deuxième extrémité reliée en un point (41) de l'élément de blocage (4), le point (41) de l'élément de blocage se trouvant situé entre le point (28A) de la base et l'axe (5), en étant aligné avec ces derniers, lorsque l'élément de blocage (4) occupe la position intermédiaire.
7. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** ledit élément de blocage présente la forme d'un arceau(4).
8. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** la base comporte un butoir (22) immobilisant latéralement la partie arrière du dispositif de repassage et/ou défroissage (1) et **en ce que** l'élément de blocage

(4) immobilise latéralement la partie avant du dispositif de repassage et/ou défroissage (1) lorsqu'il est dans la position d'immobilisation.

9. Appareil électroménager selon la revendication 8, **caractérisé en ce que** le dispositif de repassage et/ou défroissage est un fer à repasser (1) comportant une semelle (10) surmontée d'un corps comprenant une partie en porte-à-faux s'étendant entre la semelle (1) et une face arrière du corps et **en ce que** le butoir (22) comporte une excroissance (22A) venant s'insérer dans une cavité (13) de forme complémentaire ménagée dans une face inférieure de la partie en porte-à-faux du fer à repasser (1). 5 10 15
10. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** la base (2) renferme un réservoir et une cuve pour la génération de vapeur sous pression. 20
11. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, **caractérisé en ce qu'il** comporte un dispositif de butée (42, 26A) limitant la course de l'élément de blocage (4) au-delà ou à hauteur de la position d'immobilisation. 25

30

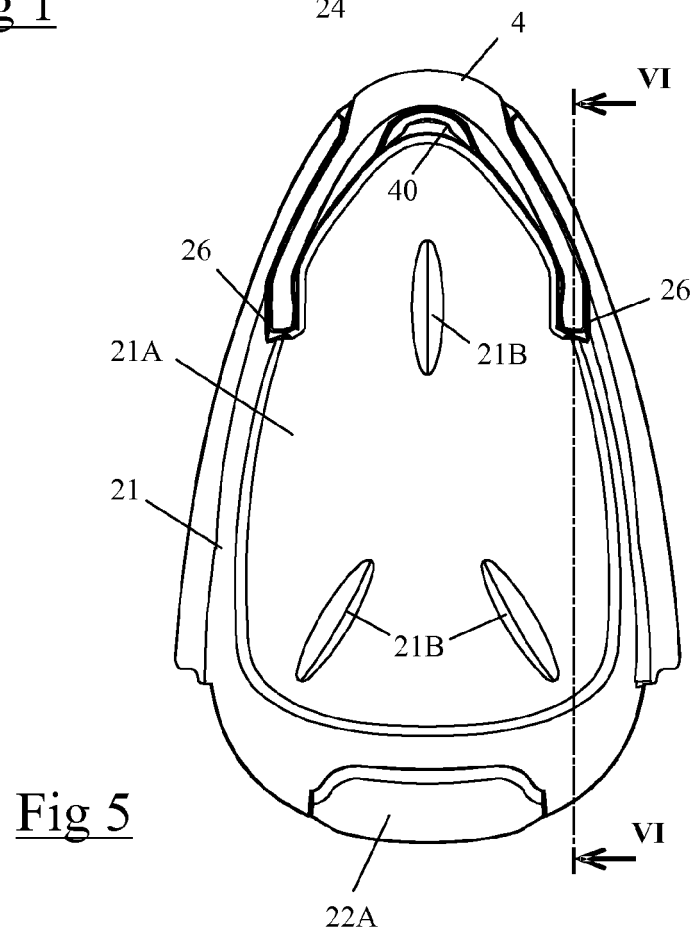
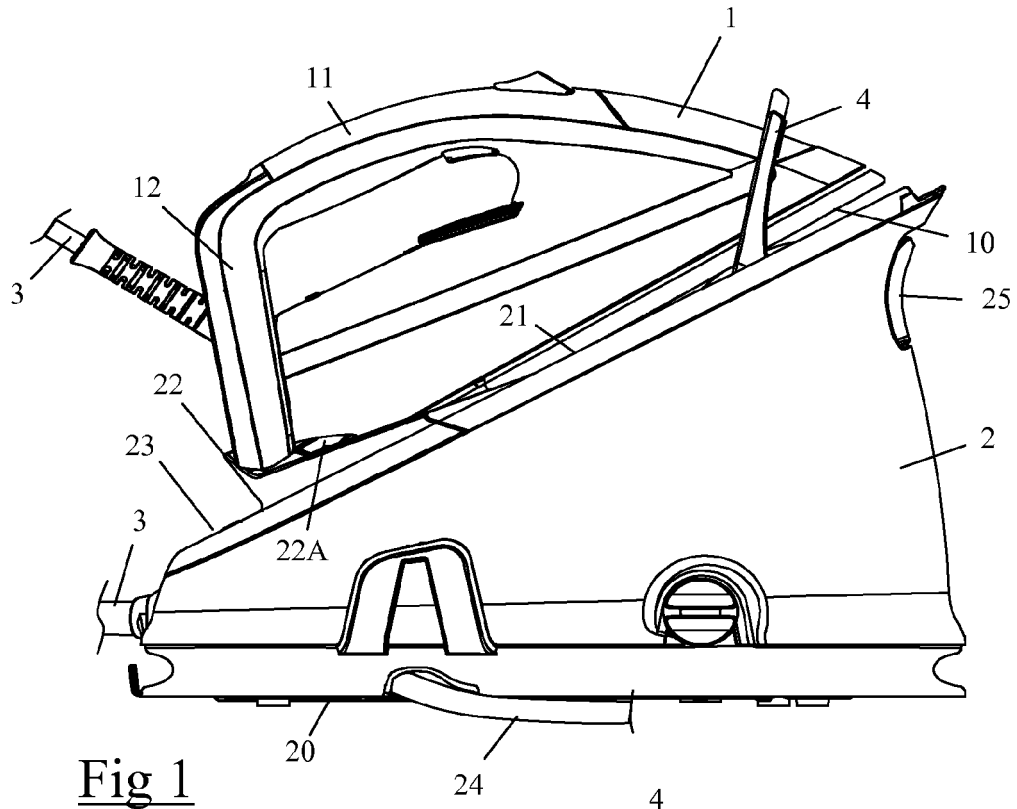
35

40

45

50

55



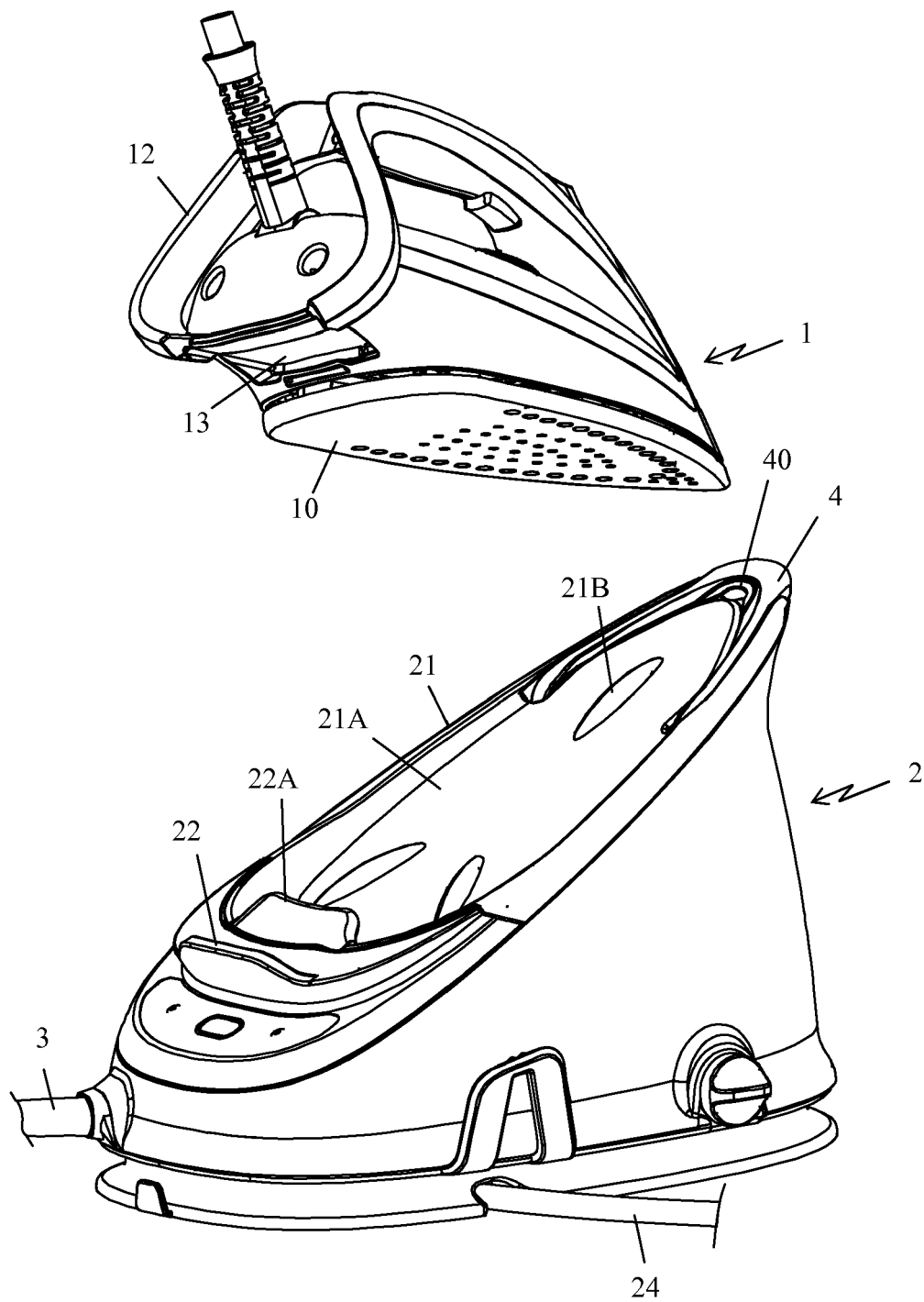


Fig 2

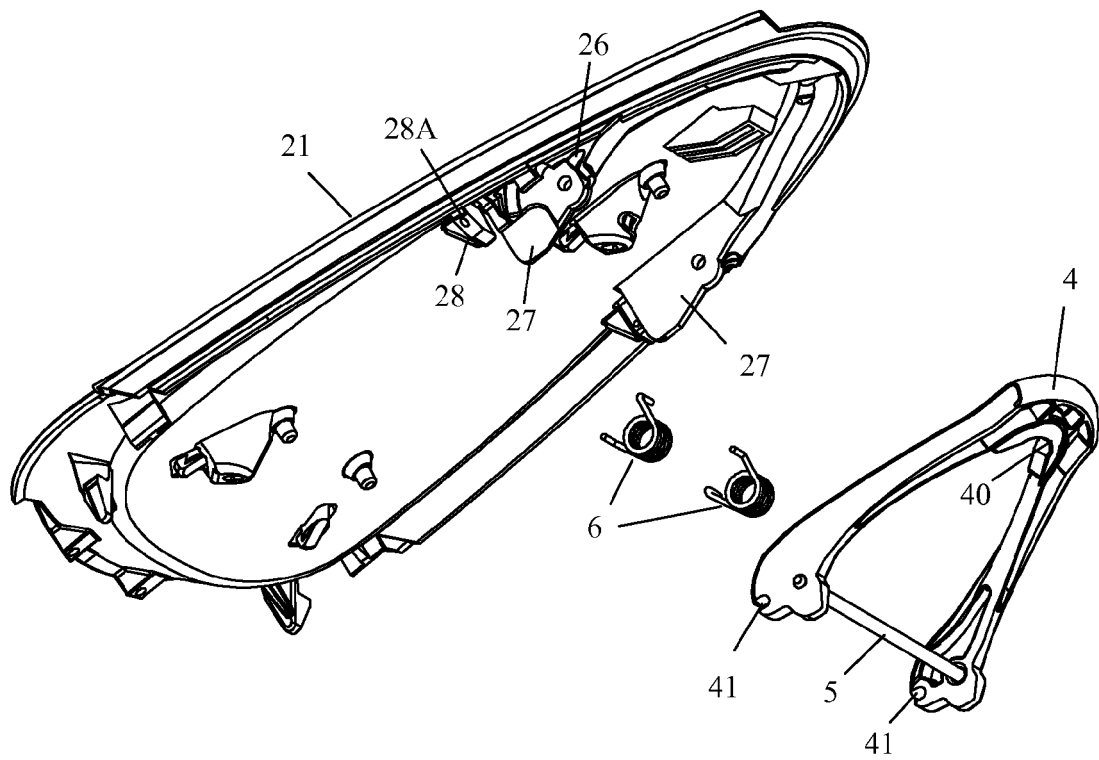


Fig 3

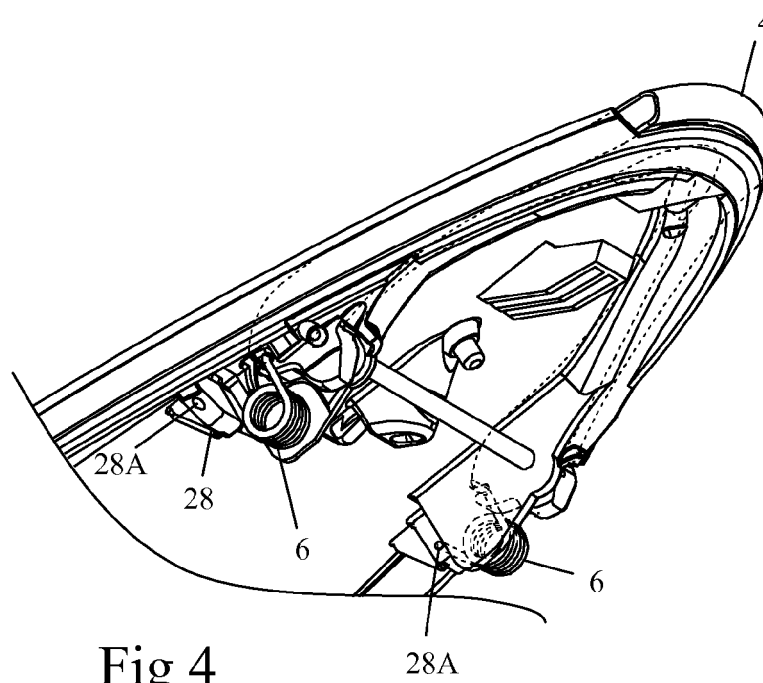


Fig 4

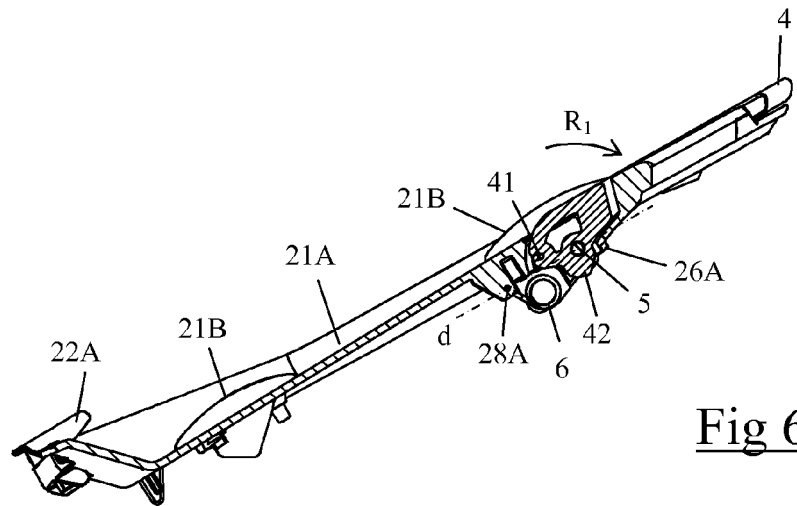


Fig 6

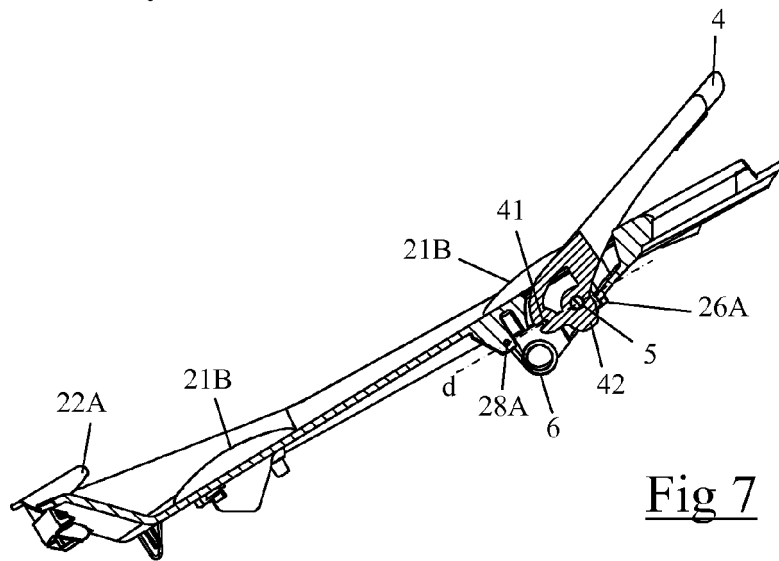


Fig 7

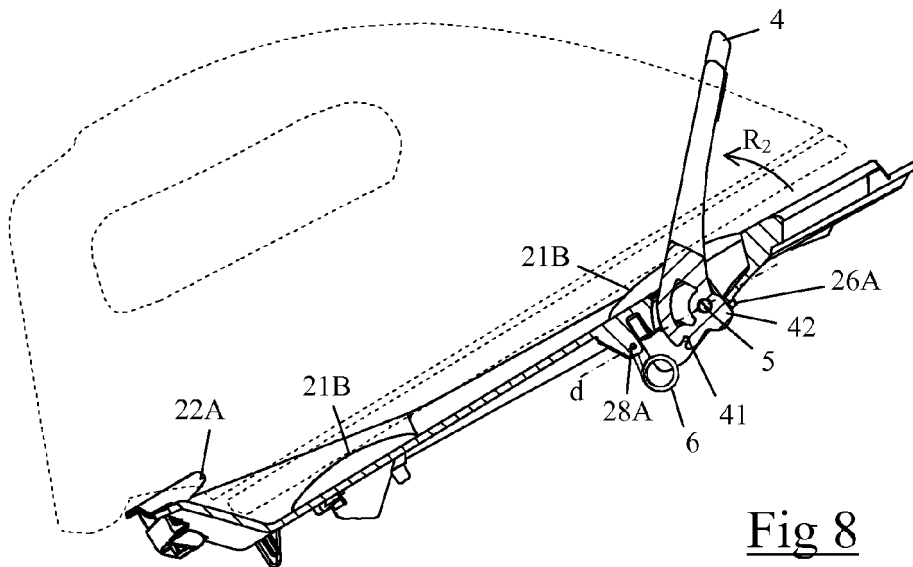


Fig 8



## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 15 15 9287

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Catégorie                                                                                                                                                                                                                                                            | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes                                                                                              | Revendication concernée                                                                                                                                                                                                                                         | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)       |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                    | DE 10 2011 080152 A1 (BSH BOSCH SIEMENS HAUSGERAETE [DE] BSH BOSCH UND SIEMENS HAUSGERÄTE GM)<br>6 décembre 2012 (2012-12-06)<br>* alinéa [0040]; revendication 1; figures * | 1-11                                                                                                                                                                                                                                                            | INV.<br>D06F75/12                    |
| A,D                                                                                                                                                                                                                                                                  | FR 2 874 628 A1 (SEB SA [FR])<br>3 mars 2006 (2006-03-03)<br>* le document en entier *                                                                                       | 1-11                                                                                                                                                                                                                                                            |                                      |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                    | WO 2011/076545 A1 (BSH BOSCH SIEMENS HAUSGERAETE [DE]; AMELIBIA COCA JOSE ANTONIO [ES]; K) 30 juin 2011 (2011-06-30)<br>* le document en entier *                            | 1-11                                                                                                                                                                                                                                                            |                                      |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                    | EP 2 458 080 A1 (ASCENTWAY IND LTD [HK])<br>30 mai 2012 (2012-05-30)<br>* le document en entier *                                                                            | 1-11                                                                                                                                                                                                                                                            |                                      |
|                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                 | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) |
|                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                 | D06F                                 |
| Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                      |
| Lieu de la recherche<br>Munich                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                              | Date d'achèvement de la recherche<br>7 septembre 2015                                                                                                                                                                                                           | Examineur<br>Diaz y Diaz-Caneja      |
| CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES<br>X : particulièrement pertinent à lui seul<br>Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie<br>A : arriere-plan technologique<br>O : divulgation non-écrite<br>P : document intercalaire |                                                                                                                                                                              | T : théorie ou principe à la base de l'invention<br>E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date<br>D : cité dans la demande<br>L : cité pour d'autres raisons<br>& : membre de la même famille, document correspondant |                                      |

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 15 15 9287

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

07-09-2015

| Document brevet cité<br>au rapport de recherche | Date de<br>publication | Membre(s) de la<br>famille de brevet(s) | Date de<br>publication |
|-------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------|------------------------|
| DE 102011080152 A1                              | 06-12-2012             | DE 102011080152 A1                      | 06-12-2012             |
|                                                 |                        | WO 2012164471 A1                        | 06-12-2012             |
| FR 2874628 A1                                   | 03-03-2006             | AT 373134 T                             | 15-09-2007             |
|                                                 |                        | AU 2005281650 A1                        | 16-03-2006             |
|                                                 |                        | CN 1922354 A                            | 28-02-2007             |
|                                                 |                        | DE 602005002456 T2                      | 29-05-2008             |
|                                                 |                        | EP 1709235 A1                           | 11-10-2006             |
|                                                 |                        | ES 2290923 T3                           | 16-02-2008             |
|                                                 |                        | FR 2874628 A1                           | 03-03-2006             |
|                                                 |                        | HK 1093761 A1                           | 23-11-2007             |
|                                                 |                        | PT 1709235 E                            | 18-12-2007             |
|                                                 |                        | RU 2383671 C2                           | 10-03-2010             |
|                                                 |                        | US 2009113770 A1                        | 07-05-2009             |
|                                                 |                        | WO 2006027464 A1                        | 16-03-2006             |
| WO 2011076545 A1                                | 30-06-2011             | EP 2516726 A1                           | 31-10-2012             |
|                                                 |                        | RU 2012126993 A                         | 27-01-2014             |
|                                                 |                        | WO 2011076545 A1                        | 30-06-2011             |
| EP 2458080 A1                                   | 30-05-2012             | AU 2011101501 A4                        | 15-12-2011             |
|                                                 |                        | CN 202626690 U                          | 26-12-2012             |
|                                                 |                        | EP 2458080 A1                           | 30-05-2012             |
|                                                 |                        | HK 1150724 A2                           | 30-12-2011             |
|                                                 |                        | RU 2011145538 A                         | 20-05-2013             |
|                                                 |                        | US 2012131823 A1                        | 31-05-2012             |

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

**RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION**

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

**Documents brevets cités dans la description**

- FR 2874628 [0002]